

Menaces sur la prise en charge des affections de longue durée

Parmi les pistes susceptibles de réduire le déficit de l'assurance maladie, le ministre de la Santé et de l'accès aux soins envisage de revoir le dispositif des affections de longue durée (ALD).

Limiter l'accès au dispositif des ALD et dérembourser certains médicaments serait, une fois de plus, une attaque contre une population fragile. Treize millions de personnes, soit 20% de la population, sont aujourd'hui concernées.

Le dispositif ALD, instauré dès 1945, permet aux personnes atteintes de maladies chroniques graves d'être exonérées du ticket modérateur tant pour leurs consultations, que pour leurs traitements, actes et médicaments en raison de leurs coûts très élevés.

La diminution de la prise en charge n'aura pour conséquence qu'un transfert vers les organismes complémentaires, et in fine, une augmentation du coût des assurés. L'autre conséquence est, pour les patients, des retards de prise en charge, des renoncements aux soins, et à terme, une dégradation de la santé et des nouvelles dépenses.

FO s'oppose à toute atteinte au droit d'accès aux soins et rappelle que les assurés sociaux ne sont pas des variables d'ajustement aux équations économiques. Concernant les pistes de recherche de recettes qui sont en cours, FO rappelle que les exonérations de cotisations patronales représentent 80 milliards sans aucune contrepartie !

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron@force-ouvriere.fr
☎ 06.45.40.16.57
☎ 01.40.52.83.94

Paris, le 6 juin 2025